



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

gouvernement

Question écrite n° 68882

Texte de la question

M. Dominique Paillé appelle l'attention de M. le ministre délégué à la santé sur le déplacement qu'il a effectué aux journées parlementaires des Verts à Saumur, fin septembre, où il a été interpellé sur la question relative à la prise en charge des traitements prothétiques dentaires. A cette occasion, il aurait tenu des propos qui mettent en cause, d'une façon injustifiée, la profession des chirurgiens-dentistes. Des informations dont la presse s'est fait l'écho, il aurait été déclaré : « Je refuse ça, je ne veux plus me faire engueuler. Cochons de dentistes, vous n'êtes pas à plaindre ! Je connais vos salaires, je connais aussi ceux des médecins généralistes... nettement moindres. Je ne suis pas le médecin des dentistes, mais le médecin des malades. » Ces déclarations, si elles sont avérées, sont graves. Elles sont regrettables et ont indigné toute une profession. En lui portant atteinte, elles annihilent sa participation à la recherche de solutions tant dans les domaines de la prévention ou de la formation et, d'une manière globale, ses efforts à l'amélioration de la santé bucco-dentaire des Français. Elles confirmeraient également le peu d'intérêt qu'accorde le Gouvernement aux préoccupations légitimes exprimées par les chirurgiens-dentistes. Aussi, lui serait-il gré d'indiquer la réalité de ces événements et de préciser clairement sa position à l'égard des griefs reprochés à cette profession.

Texte de la réponse

Au cours d'un échange dont la vivacité n'était pas de son fait, le ministre délégué à la santé a réagi à certaines critiques formulées à l'encontre du rapport qui venait d'être remis au Gouvernement par l'inspecteur général des affaires sociales, M. Michel Yahiel. Il a réaffirmé son adhésion aux conclusions de ce rapport et rappelé son attachement au renforcement de la prévention bucco-dentaire et à la mise en place de visites dentaires gratuites en milieu scolaire. Celles-ci devraient d'ailleurs être mises en oeuvre dès l'année prochaine et prises en charge par l'assurance maladie. Par ailleurs, il dément catégoriquement avoir émis le moindre propos injurieux à l'égard d'une profession dont il tient à souligner le rôle essentiel au sein du système de santé et les excellents rapports qu'il entretient avec elle. Il a exprimé auprès des dentistes ses regrets qu'une telle interprétation, si loin de sa pensée, ait pu se faire jour. Il a également rappelé son engagement en faveur de cette profession depuis son premier passage au ministère de la santé en 1992 avec la mise en oeuvre de la réforme des études d'odontologie, jusqu'à 2001 avec la prise en charge du scellement des sillons et d'un acte prothétique qui permet de consolider une dent plutôt que de l'extraire.

Données clés

Auteur : [M. Dominique Paillé](#)

Circonscription : Deux-Sèvres (4^e circonscription) - Union pour la démocratie française-Alliance

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 68882

Rubrique : Etat

Ministère interrogé : santé

Ministère attributaire : santé

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 12 novembre 2001, page 6442

Réponse publiée le : 24 décembre 2001, page 7469